

Géris. Discours prononcé sur la tombe de M. André Michaux,... par M. Géris,.... 1855.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

14450

DISCOURS

PRONONCÉ

SUR LA TOMBE DE M. ANDRÉ MICHAUX,

Président de la société d'Agriculture et d'Horticulture

de l'arrondissement

~~DE PONTAISE.~~

Par M. GÉRIS,

Secrétaire rédacteur de la Société.



IMPRIMERIE DE DUFEX, A PONTOISE.

—
1855.

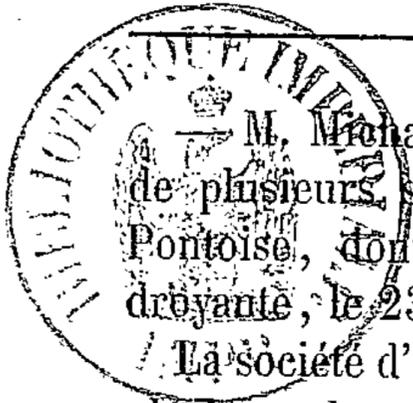
Lm²⁷ 14120

DISCOURS

PRONONCÉ

SUR LA TOMBE DE M. ANDRÉ MICHAUX,

Par M. GÉRIS.



M. Michaux, chevalier de la Légion d'honneur, membre de plusieurs sociétés savantes, mourut à Vauréal, canton de Pontoise, dont il était maire, d'une attaque d'apoplexie foudroyante, le 23 octobre 1855, à l'âge de 85 ans.

La société d'agriculture et d'horticulture de Pontoise, délégua plusieurs de ses membres pour aller rendre les derniers devoirs à son président.

Après la cérémonie funèbre, et quand le convoi fut arrivé au cimetière, M. Géris, chargé d'exprimer, au nom de la Société, les regrets de tous, prit la parole, et, au milieu d'une assemblée recueillie, s'exprima en ces termes :

MESSIEURS,

La société d'agriculture et d'horticulture de l'arrondissement de Pontoise, qui a appris avec la plus profonde douleur la mort de M. Michaux, a voulu avoir ses représentants à cette triste cérémonie, pour accompagner jusqu'à sa dernière demeure le corps de celui qui fut son président. Elle a voulu que je fusse l'interprète de ses sentiments. Je vais donc essayer, en comptant sur votre bienveillance, de vous retracer en peu de mots les éminentes qualités de celui dont nous conserverons toujours le souvenir.

S'il est un spectacle beau et touchant, Messieurs, c'est celui qui entoure de respect et d'hommages les restes mortels de l'homme bon et utile. Quand un homme ordinaire meurt, c'est un chagrin pour sa famille, pour ses amis ; mais quand la tombe se referme sur une de ces intelligences d'élite qui brillent dans le monde pour en être l'ornement ou la gloire, c'est aussi un deuil pour la science, que leur vie honorait, et pour la société, à laquelle leurs travaux profitaient. Aussi n'ai-je pas besoin de vous dire combien sont grands les regrets qui surgissent autour de ce cercueil.

Si la vie la plus longue n'est pas seulement celle qui compte le plus d'années, mais celle dont les jours ont été le mieux remplis, on peut dire que l'homme savant et modeste que nous pleurons, a dignement parcouru la longue carrière que le Ciel lui avait accordée.

Fils d'un homme distingué, qui, voulant enrichir son pays de précieuses découvertes dans cette belle science qui nous a donné Buffon, Linnée, Jussieu, s'était expatrié pour explorer les forêts vierges du Nouveau Monde, André Michaux avait sucé avec le lait l'amour de la science de la nature, et avait été bercé avec les mots de cette vaste, riche, mais difficile nomenclature qui embrasse tout le règne végétal.

Messieurs, soyons fiers de notre pays : il réunit toutes les gloires. Après avoir envoyé à l'Amérique ses héros, la France lui donnait des savants pour l'aider à marcher dans la voie du progrès. M. François Michaux fut un de ces missionnaires de la science aux États-Unis, où il fonda un établissement important d'horticulture, qui subsiste encore. Son fils, qui l'avait accompagné, continua avec ardeur les utiles travaux de son père, et les illustres et précieuses amitiés qu'il laissa dans ces contrées lointaines, les relations qu'il y conserva, prouvent combien il fut apprécié.

Comme tous les vrais savants qui sont aussi les bienfaiteurs de l'humanité, il voulut faire profiter son pays du fruit de ses connaissances et de ses découvertes ; il dota nos contrées de cette riche collection de chênes d'Amérique qui font maintenant l'ornement de nos jardins. C'est à son père et à lui que Neuilly, Rambouillet et Trianon doivent une partie des beaux arbres qui ombragent les allées de leurs parcs. La croix qui brillait sur sa poitrine fut la juste récompense accordée par le roi Louis-Philippe aux utiles services d'André Michaux. Il serait trop long d'énumérer ici toutes les variétés d'arbres qu'il importa en France, où elles ont complètement réussi. Il nous semble le voir, dans le vaisseau qui le ramena dans sa patrie, prendre un soin tout paternel de ses chères graines, choyer ses tendres arbustes ; et nous n'eussions pas été surpris d'apprendre que, dans son amour pour la science, il ait, à l'exemple du savant qui nous apporta le cèdre du Liban, arrosé une de ses plantes mourantes de la portion d'eau destinée à étancher sa soif. On sait aussi la part qu'il prit aux défrichements qui donnèrent à la culture des terres improductives qui font aujourd'hui la richesse de leurs propriétaires.

M. André Michaux n'était pas seulement un homme pratique : les connaissances que le travail et l'expérience lui avaient données, il voulut qu'elles fussent acquises à la science. Il écrivit. Plusieurs ouvrages estimés sur l'arboriculture et la sylviculture ont appelé sur lui l'attention du monde savant, et lui ont mérité l'honneur d'être nommé membre correspondant de l'Institut et de la société philosophique de Philadelphie. Membre actif de la société impériale et centrale d'agriculture, il dirigea, en son nom, avec un zèle, une intelligence rare, et surtout un grand désintéressement, la belle ferme d'Harcourt, dont, grâce à lui, on admire les magnifiques plantations.

Travailleur infatigable, il avait donné les plus beaux jours de sa jeunesse à la science; il lui consacra aussi les derniers instants de sa vie : la mort seule vint interrompre le cours de ses études.

Je regrette, Messieurs, de ne pouvoir vous dire ici tous les mérites de cet homme dont la modestie égalait le savoir, tous ses titres à notre estime, tous ses droits à nos regrets. Mais je n'oublierai pas du moins les devoirs sacrés de la reconnaissance.

Dès sa fondation en 1849, la société d'agriculture et d'horticulture de l'arrondissement de Pontoise eut l'insigne honneur d'avoir M. Michaux pour président. Cet homme supérieur ne dédaigna point de s'associer à nos humbles travaux, de nous guider dans nos recherches, de nous seconder dans nos efforts et de nous éclairer de ses lumières. Ses connaissances étendues, sa science pratique, l'autorité de son nom, contribuèrent infiniment au développement rapide et à la prospérité de notre Société.

Plein de bienveillance pour nous, il nous donna en tout temps les témoignages de l'intérêt le plus vif. Son grand âge n'était jamais pour lui un obstacle qui l'empêchât de venir à nos réunions, qu'il savait rendre si intéressantes. Qui de nous ne se souvient encore de ses aperçus si intelligents, de ses développements si lumineux, de ses causeries si simples, mais pourtant si pleines de véritable savoir ! Il aimait notre Société, car il l'avait vue naître, et nous pouvions être fiers, nous, d'avoir à notre tête un tel homme !

C'est surtout sur la tombe d'un savant qu'on peut dire :
Il ne meurt pas tout entier !

Non, Messieurs, elle ne peut s'anéantir avec le corps, cette intelligence, cette âme de l'homme, qui n'a pas trouvé ici-bas le dernier mot de la science !

Les œuvres immortelles du génie, le souvenir de l'homme de bien, les prières que nous venons d'adresser à l'arbitre de nos destinées, les honneurs que nous rendons à celui qui fut notre guide, notre ami, notre bienfaiteur, cet *adieu* suprême que nous venons déposer sur un cercueil, nous disent assez éloquemment que la tombe est le seuil de l'immortalité ! Cette consolante pensée, en ôtant le désespoir à la mort, adoucit l'amertume de la séparation.

Vous savez tous, car vous n'êtes pas de ceux qui n'ont point d'espérance, qu'elle ne doit pas être éternelle, cette séparation, et que nous sommes appelés à nous réunir un jour dans le sein paternel du même Dieu. En attendant, bénissons les décrets de la Providence : ils sont ceux de la sagesse ; mais pleurons nos pertes. Les larmes et les regrets des vivants sont le plus beau panégyrique des morts.

